



Assemblée générale annuelle virtuelle 2020 de l'Association « Le Crotoy Préservé et Authentique »

Chères adhérentes, chers adhérents,

Comme vous le savez, notre assemblée générale qui était programmée le 4 avril 2020 n'a pas pu avoir lieu en raison de la pandémie, ainsi que la conférence-débat sur le thème: "**Présentation de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine**" (AVAP) du Crotoy par M. Antoine PAOLETTI - Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Conformément à l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020, consolidée au 31 mai, prévoyant l'adaptation des règles de participation et de délibération à la situation sanitaire, le rapport moral et les rapports financiers sont soumis à votre approbation par mail ou courrier. Pour se faire, nous vous adressons ce mail ou courrier comportant en pièces jointes les documents nécessaires à votre approbation (voir page 5) :

- 📄 *Approbation du rapport moral 2019*
- 📄 *Approbation des comptes annuels 2019*
- 📄 *Adhésions pour 2020: application des tarifs en vigueur*
- 📄 *Approbation du budget prévisionnel 2020*

**Nous avons besoin de votre vote et de vos remarques avant le 15 décembre 2020 par retour d'email en stipulant pour chaque rubrique :
Oui ; Non ; Abstention.**

RAPPORT MORAL

LCPA compte **129 adhérents inscrits au fichier pour 2019** dont **87 adhérents** à jour de leur cotisation, venant d'horizons divers :

- 52 % de Crotellois / Saint-Firminois
- 35 % de résidents secondaires au Crotoy
- 13 % sont des adhérents (es) extérieurs au Crotoy (dont hors de France: Belgique, Allemagne)

et au niveau de la mixité, il y a 56 % de femmes et 44 % d'hommes.

Le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois en 2019 et pour le moment 4 fois en 2020
Notre **site internet LCPA** est régulièrement mis à jour. Il a reçu **61530 visites en 2019** soit un peu plus de 60 visites / jour ou environ 21 000 visites sur une année. LCPA intéresse un très large public, bien au-delà de ses adhérents.

Statutairement, le Conseil d'Administration de LCPA doit être constitué de 9 membres, compte tenu de la situation, un appel à candidature se fera à la prochaine AG 2021 de LCPA.

Les membres du CA élus en 2019 seront donc reconduits jusqu'à l'AG 2021 que nous espérons pouvoir organiser au printemps 2021. Nous vous rappelons les noms des membres du Conseil d'Administration élus à l'AG du 16 mars 2019.

Président : Jean-Claude Steil
Vice-Présidente : Annie Jacques
Vice-Président : Charles Chapron
Trésorier : Cyril Goerens
Secrétaire Général : Jean-Claude Chamaillard

Les 4 autres administrateurs élus sont : Mme Martine Droulers, MM Gilles Dussart, Michel Delahaye et Yves Delamotte.

Le Conseil d'administration délègue ses pouvoirs à M. Jean-Claude Steil, Mme Annie Jacques, M. Charles Chapron et à M. Jean-Claude Chamaillard, avec pour chacun faculté d'agir seul, pour signer en son nom et place, les pièces utiles au fonctionnement de l'association LCPA.

Mme Annie Jacques, Vice-Présidente, sera plus particulièrement chargée du patrimoine bâti

M. Charles Chapron, Vice-Président, sera plus particulièrement chargé de l'environnement, du PPRN et de la préservation des chemins.

Le Conseil d'administration délègue ses pouvoirs à M. Jean-Claude Steil, M. Cyril Goerens et à M. Jean-Claude Chamaillard pour être signataire du compte bancaire de LCPA à la Banque Populaire du Nord du Crotoy.

Activités 2019

Le centre conchylicole du Crotoy

Nous avons commandé des analyses bactériologiques réalisées en septembre par un laboratoire agréé par les tribunaux. Le résultat pour les Escherichia coli, les entérocoques intestinaux, les spores anaérobies sulfite-réducteurs (responsables des odeurs) sont tous supérieurs au seuil toléré.

M. le Sous-Préfet a promis d'organiser début 2020 une réunion en présence de LCPA pour envisager une solution pérenne à ce problème environnemental. C'est peut-être la dernière ligne droite pour qu'enfin les riverains de ce quartier du Crotoy retrouvent leur plénitude et leur bien-être de vivre.

L'attente des riverains et de LCPA, est surtout de régler dans un 1^{er} temps le problème des odeurs nauséabondes. Concernant la pollution du rejet des eaux de lavage des moules, celle-ci s'ajoute aux autres pollutions qui se déversent dans la Baie (les moutons, l'amont de la Somme et du Dien). La commune du Crotoy est très concernée par l'interdiction de baignade. C'est aux instances politiques (Mairie, Préfecture, *Ministère de la Transition écologique et solidaire*, Département, Région.....) de prendre en charge ce problème de santé publique.

Le Plan de Prévention des risques naturels : Soutien à l'Association AD PAR qui souhaite faire appel du jugement. Participation à leur Assemblée Générale le 27 avril 2019 à Fort-Mahon.

Maisons en déshérence ou abandonnées

Inquiétude car certaines maisons du Crotoy seraient atteintes par la mэрule (champignon très dangereux pour les charpentes).

Nous avons reçu la réponse de M. le Sous-Préfet à notre courrier d'octobre 2018 sur les maisons en déshérence. Il nous a envoyé un état des lieux de maisons signalés par LCPA.

LCPA se pose la question sur le suite à donner à ce courrier sachant que ce courrier est aussi adressé à Mme le Maire du Crotoy qui se doit d'intervenir.

Monument Florentin Lefils

La Municipalité a fait construire un socle à l'entrée du Crotoy pour présenter le portait en médaillon de l'historien, tirage qui était trop lourd (200 kg) pour être fixé sur le monument adossé au mur de l'ancienne propriété (actuelle maison d'hôtes « Mylle Douceurs ») de Florentin Lefils. Le médaillon a été fixé sur ce socle.

Il manque encore un cartel d'identification (certains touristes se demandent si ce n'est pas le portrait de Jules Verne...)

L'église du Crotoy

Suivi de l'inscription à l'inventaire des monuments historiques de l'église du Crotoy

LCPA avait fait en 2015 la demande de classement de l'église du Crotoy au titre des monuments historiques. Lors du Conseil municipal du 27 septembre 2019, Mme le Maire a annoncé que l'arrêté de classement (monument historique) de l'église du Crotoy, a été signé par la DRAC des Hauts de France.

LCPA s'est réjoui de cette information et espère que la Mairie pourra entreprendre les travaux de rénovation extérieurs et intérieurs indispensables éventuellement grâce à l'aide financière que la Fondation du patrimoine ou le Ministère de la Culture pourront lui donner.

La réouverture de la base nautique de Saint Firmin

Depuis janvier 2018, cette compétence est assurée par la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre (CCPM) dont le service d'urbanisme travaille sur le dossier à l'heure actuelle.

Le PLU modifié est en cours ainsi que la préparation de l'enquête publique par l'urbaniste de la ville du Crotoy.

La procédure est longue et complexe et, dans le meilleur des cas, la révision du PLU ne pourra pas être effective avant la fin de l'année 2019. La rétrocession par les carriers du terrain permettant à la commune de reprendre une activité nautique.

Activités 2020

Repas LCPA 2020 : Toujours à cause des distanciations sanitaires, nous n'organiserons pas le traditionnel repas picard en 2020 très apprécié des adhérents. C'est bien regrettable car c'était pour la 8eme année toujours une occasion de contacts et de discussions passionnantes.

Nous ne restons pas inactifs et nous préparons nos actions pour cette année écourtée. Nous avons rencontré le 15 septembre, M. le Maire et une partie de la nouvelle équipe municipale. Nous avons rappelé les sujets suivants que nous souhaitons aborder :

D'abord la présentation de l'historique de l'association LCPA puis :

Maisons en déshérence, Patrimoine, PPRI et AVAP

La mise en place d'une stratégie utilisant tout l'arsenal légal pour faire évoluer la situation particulièrement dramatique au Crotoy. Il faut mettre au crédit de la nouvelle équipe de la Mairie l'opération de bâchage de la toiture des deux maisons abandonnées des 35-37 rue de la Prison Jeanne d'Arc.

Espérons que le propriétaire sera stimulé pour entreprendre des travaux de rénovation de ces deux petites maisons de pêcheurs ou en envisager la vente (elles intéressent de nombreux acquéreurs potentiels).

Le Centre conchylicole, historique, les travaux à venir

La réactivation des liens établis lors de la réunion en sous-préfecture (le 9 mars) sur le thème « Centre Conchylicole projet des nouveaux bacs décanteurs » Nous suivons l'évolution des nouvelles techniques utilisées. Notre président sera présent à la réunion en sous-préfecture sur le fonctionnement et la gérance du Centre Conchylicole (19/ 11/2020).

Le Centre nautique et la réouverture du plan d'eau est liés à la révision du PLUI et au passage de la piste cyclable

BILAN FINANCIER (voir compte Bilan financier joint)

Le résultat d'exploitation 2019 donne un bénéfice d'exploitation de 125,75€

Soutien de LCPA

Pour peser dans les décisions qui seront prises, nous avons besoin de votre soutien. Le nombre de nos adhérents diminue. Devant les autorités préfectorales, municipales ou professionnelles notre poids et notre influence se mesurent au nombre d'adhérents. Aussi nous nous permettons de relancer vos adhésions, si cela n'est pas encore fait et remercions ceux qui sont à jour de leur cotisation pour 2020.

Prenez soin de vous, bien amicalement.

Le Conseil d'Administration

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VIRTUELLE LCPA

Nom – Prénom :

Les adhérents à jour de leur cotisation sont invités à voter les résolutions suivantes:

Oui ; Non ; Abstention : *Approbaton du rapport moral 2020*

Oui ; Non ; Abstention : *Approbaton des comptes annuels 2019*

Oui ; Non ; Abstention : *Adhésions 2021: reconduction des tarifs en vigueur*

Oui ; Non ; Abstention : *Approbaton du budget primitif 2020*

Veillez, s'il vous plaît, répondre au présent mail ou courrier, en SUPPRIMANT les options que vous ne retenez pas, avant **le 15 décembre 2020**

Envoyer vos réponses sur AG virtuelle 2020 soit par :

Mail à l'adresse : lcpa.lecrotoy@free.fr

Ou Courrier au siège de LCPA :11 Rue du Marquenterre 80550 LE CROTOY